

**Département du Gard  
Arrondissement de Nîmes  
Ville de Bagnols-sur-Cèze**

**Délibération du Conseil municipal n° 2025-12-120  
Séance du 19 décembre 2025**

**Objet : Tarifs municipaux 2026**

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
20	7	6

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 décembre à 14 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 12 décembre 2025

**Conseillers municipaux présents :** Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Philippe BERTHOMIEU, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Carine BOISSEL, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Claude ROUX, Françoise SERVOL, Guillaume GARNIER, Nina MELLOUKI, Julien ARGOUD, Bernard NASS, Guillaume SANCHEZ, Jérôme JACKEL

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :** Monique GRAZIANO-BAYLE procuration à C. BAUME, Justine ROUQUAIROL procuration à C. MUCCIO, Christian SUAU procuration à J C REY, Nicole SAGE procuration à P. BERTHOMIEU, Marilyne FOURNIER procuration à C. ROUX, Jean-Louis MORELLI procuration à B. NASS, Olivier WIRY procuration à G. SANCHEZ

**Conseillers municipaux absents :** Michèle FOND-THURIAL, Mourad ABADLI, Karine GARDY, Pascale BORDES, Léopoldina MARQUES-ROUX, Thierry VINCENT

**Secrétaire de séance :** Carine BOISSEL

**Objet : Tarifs municipaux 2026**

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le tableau ci-annexé relatif aux tarifs municipaux ;

Considérant la nécessité de regrouper les tarifs municipaux en un seul document ;

Considérant la nécessité d'adopter les tarifs municipaux pour l'année 2026 ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 03 décembre 2025 ;

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'adopter les tarifs municipaux présentés en annexe, pour une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Maire  
Jean-Yves CHAPELET  
  
